

# Prix de Master 2019 de la Fédération des Entreprises Publiques Locales

## Article 1 – Principes et objectifs du Prix

*A – Encourager et faire connaître les travaux universitaires sur les outils de l'action publique locale que sont les Epl :*

La Fédération des Epl crée en 2019 la première édition du Prix de Master permettant de distinguer les travaux les plus méritants publiés au terme de l'année universitaire en cours au niveau Master 1 / Master 2.

Ce prix récompense des travaux de recherche directement liés aux Entreprises Publiques locales (Epl) d'une façon générale ou plus précisément sur l'une de ses composantes : Sociétés d'Economie mixte (Sem) – Sociétés publiques locales (Spl) – Sem à Opération Unique (SemOp).

*B – Un mouvement fort de 1 300 Epl françaises et 25 000 Epl européennes*

La Fédération des Epl représente les 1 300 Entreprises publiques locales françaises dans tous les domaines de compétence des collectivités locales : logement, aménagement, mobilité, développement économique, tourisme, énergie, etc. Elle est affiliée au réseau européen des entreprises de services publics réunies au sein du CEEP ([www.ceep.eu](http://www.ceep.eu)).

Dans le contexte financier contraint des collectivités locales, l'univers des Epl constitue un environnement en plein essor et en constant redéploiement, que ce soit en termes d'innovation, de diversification des activités et des métiers, de rapprochements et de mutualisations au service de l'intérêt général.

Outil par excellence de l'économie mixte, la Sem démontre toujours davantage sa capacité d'agir dans tous les domaines de compétences des collectivités locales, alliant le pilotage par les élus et la réactivité de la gestion privée.

Avec la mise en place de la Spl en 2006, d'abord aux seules activités d'aménagement puis généralisées en 2010, la gamme des Epl s'est dotée d'un outil de coopération public/public entre des collectivités porteuses d'un même projet de territoire.

Depuis la création de la SemOp en 2014, les collectivités locales peuvent désormais s'appuyer sur une nouvelle forme d'Epl en étant adossées à un partenaire industriel majoritaire au capital afin de moderniser la gestion des services publics locaux.

## Article 2 – Travaux universitaires éligibles

*A – Cette distinction concerne des travaux relatifs à :*

- la « solution EPL » en tant que statut, ses performances économiques et sociales, en comparaison avec les autres modes de gestion publique : régie, délégation de service public à des groupes privés (DSP), partenariat public/privé (PPP).
- des activités ou des innovations mises en œuvre par les Epl sur le terrain en métropole comme en outre-mer.
- des comparaisons synoptiques entre la France et d'autres pays.

*B – Champ d'application :*

- nature des travaux requis : Master 1 – Master 2.
- il est possible de concourir seul ou en groupe.

## Article 3 – Appel à candidatures

*A – Qui peut concourir ?*

- peuvent concourir tous les travaux émanant de toutes les disciplines du monde académique et professionnel encadrées par des enseignants.
- et à titre dérogatoire des travaux menés par les personnels des EPL hors cadre universitaire sous réserve d'acceptation.

*B - Modalités de participation :*

Les candidatures seront adressées directement sur le site de la Fédération et devront être accompagnées d'un CV, d'une lettre de motivation et de la note obtenue à l'issue de la soutenance du mémoire.

## Article 4 – Organisation et suivi

- Le comité de pilotage du Prix de Master 2019 est composé de :

Marie-Anne Vanneaux, Maître de Conférences, Université d'Artois

Sébastien Larribé, Maître de Conférences, Université de Tours

David-André Camous, Maître de Conférences, Sciences Po Lyon

Olivier Dupéron, Maître de Conférences, Université de Reims Champagne-Ardenne

Serge Pugeault, Directeur du CRDT, Université de Reims Champagne-Ardenne

- Un comité de lecture, comprenant les membres du comité de pilotage ainsi que des spécialistes des disciplines faisant l'objet des mémoires, sera mobilisé entre le 30 septembre et le 30 novembre 2019 pour faire une première évaluation. La FedEpl centralisera les travaux qui seront soumis chacun à la lecture de deux rapporteurs. Une réunion du comité de lecture sera organisé fin novembre 2019 pour sélectionner une dizaine de travaux qui seront soumis au Jury du Prix de Master.
- La coordination du projet est assurée par la Fédération des Epl :
  - Benjamin Gallèpe, Responsable du Pôle promotion
  - Esteban Pratviel, Chargé de missions Veille & Prospective

#### Article 5 – Composition du Jury et modalités d'appréciation

- Le jury du prix se compose d'un collège universitaire (3 représentants), d'un collège professionnel (2 dirigeants d'Epl et 1 dirigeant d'entreprise privée partenaire de la Fédération) et d'un président qui sera membre des instances de la Fédération ou proche du mouvement.
- Les travaux sont distingués tant en fonction de la pertinence de la méthodologie que de l'originalité de sa problématique. Il est destiné à enrichir la connaissance, à donner des pistes de réflexions sur les EPL et à renouveler leur approche.

#### Article 6 – Calendrier

L'appel à Projet a été lancé en novembre 2018 auprès des institutions universitaires partenaires de la Fédération des Epl.

La période de **dépôt des candidatures** sera ouverte le **1<sup>er</sup> avril 2019**

La date limite de **remise des mémoires** est fixée au **31 janvier 2020**.

**Le jury se réunira au premier trimestre 2020** afin de désigner les lauréats.

La remise des Prix sera organisée au plus tard au cours du premier semestre 2020.

Nota : tous les travaux universitaires doivent avoir fait l'objet d'une soutenance au sein de l'institution.

### Article 7 – Récompenses

Le prix est doté d'un montant global de 5 000 euros, à répartir entre les différents lauréats.

### Article 8 – Communication

Envoi d'un communiqué de presse (presse nationale, régionale et spécialisée) valorisant les lauréats.

Valorisation sur les réseaux sociaux.

Les présentations des lauréats seront accessibles en ligne sur le site [www.lesepl.fr](http://www.lesepl.fr).

Mise à disposition du logo « Prix de Master FedEpl 2019 » pour insertion sur les documents de communication des lauréats.

### Article 8 – Contestation :

En cas de litige sur toute question relative au déroulement du concours, le Bureau de la Fédération des Epl est habilité à porter arbitrage.